

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du conseil municipal du
23 Mai 2020**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Séance tenue à Huis clos

-----:-----:-----:-----:-----

En tant que Maire sortant, il appartient à Michel Fourrey de convoquer le nouveau Conseil Municipal issu du scrutin qui s'est tenu le 15 mars 2020, et d'en proclamer les résultats. Sur les 217 inscrits, 126 votants se sont déplacés et 126 bulletins exprimés ont été relevés. Dans ce cadre, la majorité absolue étant fixée à 64 voix, les douze postulants présentés l'ont obtenue.

Les 11 candidats totalisant le plus de voix sont élus au 1^{er} tour.

NOMS	VOIX
CANET Aurélien	100
FOURNIER Thierry	99
FOURREY Michel	114
JACQUEMIER Alain	104
JARDEL Marie Hélène	110
LABARTHE Monique	97
LEMONNIER Yohann	115
MOUNIER Brigitte	110
ROUSSEL Gérard	99
ROUSSEL Patrick	92
VILLAIN Gilbert	105

Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux nouvellement élus ou réélus qui sont tous présents.

Ils forment donc le quorum nécessaire pour la tenue de cette réunion.

Il transmet la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Mme Monique LABARTHE, qui fait procéder à l'élection du nouveau Maire.

Mr Yohann LEMONNIER est déclaré secrétaire de la réunion, Mme Marie-Hélène JARDEL et Mr Gérard ROUSSEL sont nommés assesseurs.

Election du Maire

M. FOURREY Michel est le seul candidat.

Résultat du vote :

Michel FOURREY : 9 voix

Monique LABARTHE : 1 voix

Bulletin blanc : 1

Il est reconnu Maire de Butteaux et prend la parole :

« Dans ces circonstances très particulières, je remercie les électeurs de Butteaux qui se sont déplacés pour élire les conseillers municipaux, et le Conseil Municipal pour la confiance qu'il m'accorde à nouveau et vous affirme que je ferai tout mon possible pour m'en montrer digne. Je tiens à remercier également les membres du précédent Conseil pour l'excellente ambiance qui a régné lors du mandat qui vient de s'achever.

Et enfin, je remercie les élus qui ont continué à s'investir dans la vie communale sans oublier les bénévoles qui ont fabriqués et distribués les masques de protection avant le déconfinement. »

Le nouveau Maire prend alors la présidence de la séance pour demander de se prononcer sur le nombre d'adjoints à nommer, sachant qu'il ne peut y avoir plus de trois. Les Conseillers votent à l'unanimité pour le maintien de deux adjoints.

Election du 1er Adjoint

Mr Gilbert VILLAIN, se présente pour ce poste

Résultat du vote :

Mr Gilbert VILLAIN : 9 voix

Mme Marie Hélène JARDEL : 1 voix

Bulletin blanc : 1

Ayant obtenu la majorité absolue il est élu 1^{er} Adjoint

Election du 2ème Adjoint

M. Aurélien CANET se présente à ce poste

Résultat du vote :

M. Aurélien CANET : 3 voix

M. Thierry FOURNIER : 6 voix,

Mme Marie Hélène JARDEL : 1 voix

Bulletin blanc : 1

M. Thierry FOURNIER ayant obtenu la majorité absolue, il lui est demandé s'il accepte ce poste. Celui-ci ayant répondu par l'affirmative, il est proclamé 2^{ème} adjoint.

Tous ces scrutins ont été votés à bulletins secrets.

Le Maire souhaite désigner, comme lors du mandat écoulé, le responsable des équipements communaux (salle communale, tennis etc.). Celui-ci devant assurer notamment le suivi de la location de la salle communale, assurant les remises de clés et les rendez vous pour l'état des lieux.

Mr Patrick Roussel, qui exerçait cette fonction durant les deux derniers mandats se propose et est désigné à l'unanimité. Il sera secondé par Mme Monique LABARTHE.

Vote du taux des indemnités

Le régime général attribue au Maires et aux adjoints le taux maximal pour les indemnités sans prise de délibération.

Celles-ci ont été relevées dernièrement mais l'Etat n'a pas compensé la totalité de la dépense supplémentaire via la dotation aux élus locaux.

Michel Fourrey indique qu'il ne souhaiterait pas imposer une dépense additionnelle pour le budget de la commune et propose de limiter cette augmentation à la seule compensation reçue de l'Etat. Cette minoration des indemnités nécessite une délibération

Il propose les taux suivants pour les indemnités des élus

Le Maire au taux de 19.30 % (au lieu de 25.50 %, taux maximum autorisé) de la rémunération de l'indice 1027.

Le 1^{er} adjoint au taux de 5.80 % (au lieu de 9.90 %, taux maximum autorisé) de la rémunération de l'indice 1027.

Le 2^{ème} adjoint au taux de 2.90 % (au lieu de 9.90 %, taux maximum autorisé) de la rémunération de l'indice 1027.

Le responsable des équipements communaux au taux de 2.40 % de la rémunération de l'indice 1027.

Le Conseil accepte ces taux à l'unanimité

Délégation accordée au Maire

Afin de simplifier les démarches administratives, il appartient au Conseil d'accorder au Maire une délégation afin de signer certains documents sans nécessiter de délibérations.

A l'heure actuelle, elle se décompose comme suit :

- La conclusion et la révision du louage
- La passation de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités des sinistres s'y afférents,
- La délivrance et la reprise des concessions du cimetière
- L'acceptation des dons et legs non crevés de conditions ni de charges.
- Les nombreuses autres possibilités existantes devant continuer à être débattues au sein du Conseil.

A l'unanimité, le Conseil donne délégation au Maire pour la signature de ces documents.

Délégation pour les marchés publics.

Toujours dans le cadre des simplifications administratives, Michel Fourrey demande également au Conseil l'autorisation de prendre par délégation toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toute décisions concernant leurs avenants dans la limite du cadre légal, et enfin l'autorisation de signer tous les documents nécessaires dans le cadre des marchés publics ou a procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde également cette délégation au Maire.

Délégation au secrétariat.

Face aux nombreuses demandes de copies d'actes d'état civil, et afin de raccourcir les délais d'envoi aux demandeurs, Michel Fourrey propose d'accorder une délégation de signature, concernant ces documents, en faveur de notre secrétaire de Mairie.

Le conseil adopte cette disposition à l'unanimité

Informations et questions diverses.

Syndicats et commissions.

Il n'y a pas d'urgences absolues pour la désignation des délégués aux différents syndicats auxquels appartient la commune (Syndicat d'énergie, Syndicat des Eaux,).

Nous n'auront d'ailleurs plus à désigner de délégués pour le syndicat de rivière (ex SIRTAVA et SIAVA), la Communauté de Communes ayant pris cette compétence et les cotisations s'y rapportant

Il sera également nécessaire de désigner les représentants dans les différentes commissions (CCAS, Commissions des impôts directs, Commissions d'appel d'offre etc.). Ces désignations pourront s'établir lors du prochain Conseil et ces commissions seront ouvertes à la population. A cet effet, il est distribué, aux membres du Conseil un document à remplir afin d'indiquer leur vœux. Ce document est également joint au bulletin permettant aux habitants de s'inscrire dans celles-ci.



Votre nouveau Conseil Municipal

De gauche à droite :

*Marie Hélène JARDEL, Monique LABARTHE, Brigitte MOUNIER, Michel FOURREY,
Gérard ROUSSEL, Patrick ROUSSEL, Alain JACQUEMIER, Yohann LEMONNIER,
Gilbert VILLAIN, Thierry FOURNIER, Aurélien CANET*